Analyse de délégations de pouvoir

Informations du document

Fichier source: 2025.5.sante.pdf Pages analysées: 117 à 131 Date d'analyse: 10/07/2025 à 15:56

Résultats de l'analyse détaillée

Voici l'analyse des articles du document fourni, en suivant la méthode décrite :

Article 1

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale [Délégation est donnée à] : Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe

Article 2

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale et Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe

[Délégation est donnée à] : M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

Article 3

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

Article 4

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Caroline SEMAILLE, fonction : directrice générale, Mme Marie-Anne JACQUET, fonction : directrice générale adjointe et M. Yann LE STRAT, fonction : directeur scientifique

[Délégation est donnée à] : Mme Alima MARIE-MALIKITÉ, fonction : directrice de cabinet

Article 5

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

Article 6

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

[Délégation est donnée à] : M. Chérif TADJER, fonction : responsable de l'Unité pilotage et exécution financière

Article 7

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Angélique MORIN (épouse LANDAIS), fonction : directrice des achats et des finances

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie BROUSSOLLE, fonction : responsable de l'Unité achats et marchés

Article 8

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Frédéric GRELET, fonction : responsable de l'Unité missions et déplacements

Article 9

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Frédéric GRELET, fonction : responsable de l'Unité missions et déplacements

[Délégation est donnée à] : Mme Aurore DEQUELSON, fonction : chargée de mission à l'Unité missions et déplacements

Article 10

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Aude COIVOUS, fonction : responsable de l'Unité conventions et partenariats

Article 11

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Clara DUFEAL, Mme Mylène GAVARIN, Mme Delphine KAVO, Mme Hélène XABRAME, fonction : gestionnaires de l'Unité pilotage et exécution financière

Article 12

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Gérald VANSTEENE, fonction : responsable de l'Unité logistique et immobilier

Article 13

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Éric AMAUDRY, fonction : directeur des ressources humaines

[Délégation est donnée à] : Mme Claude PINAULT-DESCOMBES, fonction : adjointe au directeur des ressources humaines

Article 14

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Éric AMAUDRY, fonction : directeur des ressources humaines

[Délégation est donnée à] : Mme Claude PINAULT-DESCOMBES, fonction : adjointe au directeur des ressources humaines

Article 15

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information

Article 16

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

Article 17

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information et M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Julien DURAND, fonction : responsable de l'Unité projets

Article 18

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Adel ARFAOUI, fonction : directeur des systèmes d'information et M. Cédric BARBIEUX, fonction : adjoint au directeur des systèmes d'information

[Délégation est donnée à] : M. Cédric MARTINE, fonction : responsable de l'Unité production

Article 19

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France [Délégation est donnée à] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics

Article 20

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics

[Délégation est donnée à] : Mme Virginie REGINAULT, fonction : adjointe à la directrice de l'aide et diffusion aux publics

Article 21

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics et Mme Virginie REGINAULT, fonction : adjointe à la directrice de l'aide et diffusion aux publics

[Délégation est donnée à] : Mme Laetitia CHAREYRE, fonction : responsable de l'Unité stratégies de téléphonie santé et diffusion

Article 22

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Karine GROUARD, fonction : directrice de l'aide et diffusion aux publics, Mme Virginie REGINAULT, fonction : adjointe à la directrice de l'aide et diffusion aux publics et Mme Laetitia CHAREYRE, fonction : responsable de l'Unité stratégies de téléphonie santé et diffusion

[Délégation est donnée à] : M. Jean-Marc PITON, fonction : adjoint à la responsable de l'Unité stratégies de téléphonie santé et diffusion

Article 23

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

Article 24

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

Article 25

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises et M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : M. Philippe SEGURA, fonction : responsable de l'Unité réserve sanitaire

Article 26

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

Article 27

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

[Délégation est donnée à] : Mme Fanny VIGOUR, fonction : pharmacienne déléguée à la plateforme nationale des stocks stratégiques

Article 28

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Fanny VIGOUR, fonction : pharmacienne déléguée à la plateforme nationale des stocks stratégiques

[Délégation est donnée à] : M. Carlos COUTO, fonction : responsable d'exploitation de la plateforme de Marolles

Article 29

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Christine DEBEURET, fonction : pharmacienne responsable de l'Unité établissement pharmaceutique

[Délégation est donnée à] : M. Valentin PEREZ, fonction : adjoint logistique à la responsable de l'établissement pharmaceutique

Article 30

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Loïc GROSSE, fonction : directeur de l'alerte et des crises et M. André DE CAFFARELLI, fonction : adjoint au directeur de l'alerte et des crises

[Délégation est donnée à] : Mme Caroline ALLEAUME, fonction : responsable de l'Unité coordination alerte et crise

Article 31

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Anne-Catherine VISO, fonction : directrice de la Direction scientifique et international

Article 32

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Anne-Catherine VISO, fonction : directrice de la Direction scientifique et international

[Délégation est donnée à] : M. Grégoire DELEFORTERIE, fonction : adjoint à la directrice scientifique et international

Article 33

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Anne-Catherine VISO, fonction : directrice de la Direction scientifique et international et M. Grégoire DELEFORTERIE, fonction : adjoint à la directrice scientifique et international

[Délégation est donnée à] : Mme Laetitia HAROUTUNIAN, fonction : responsable de l'Unité gestion des connaissances et de l'information scientifiques

Article 34

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : M. Didier CHE, fonction : directeur des régions, M. Bruno COIGNARD, fonction : directeur des maladies infectieuses, M. Sébastien DENYS, fonction : directeur de la santé environnement et travail, Mme Céline MENARD, fonction : adjointe au directeur de l'appui, traitements et analyses de données, M. François BECK, fonction : directeur de la prévention et de la promotion de la santé, M. Michel VERNAY, fonction : directeur des maladies non transmissibles et traumatismes

Article 35

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de l'une des personnes visées à l'article 34

[Délégation est donnée à] : Mme Ami YAMADA, fonction : adjointe au directeur des régions, M. Harold NOEL, fonction : adjoint au directeur des maladies infectieuses, Mme Mélina LE BARBIER, fonction : adjointe au directeur de la santé environnement et travail, M. Pierre ARWIDSON, fonction : adjoint au directeur de la prévention et de la promotion de la santé, Mme Anne MOULIN, fonction : adjointe au directeur des maladies non transmissibles et traumatismes

Article 36

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. François BECK, fonction : directeur de la prévention et de la promotion de la santé et M. Pierre ARWIDSON, fonction : adjoint au directeur de la prévention et de la promotion de la santé

[Délégation est donnée à] : Mme Claudine TANGUY, fonction : adjointe au directeur de la prévention et de la promotion de la santé

Article 37

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Céline MENARD, fonction : adjointe au directeur de l'appui, traitements et analyses de données

Article 38

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Bruno COIGNARD, fonction : directeur des maladies infectieuses et M. Harold NOEL, fonction : adjoint au directeur des maladies infectieuses

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie REY, fonction : référent administratif et financier

Article 39

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. François BECK, fonction : directeur de la prévention et de la promotion de la santé, M. Pierre ARWIDSON, fonction : adjoint au directeur de la prévention et de la promotion de la santé et Mme Claudine TANGUY, fonction : adjointe au directeur de la prévention et de la promotion de la santé

[Délégation est donnée à] : Mme Virginie BUFKENS, fonction : référent administratif et financier

Article 40

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Sébastien DENYS, fonction : directeur de la Direction santé environnement et travail et Mme Mélina LE BARBIER, fonction : adjointe au directeur de la Direction santé environnement et travail

[Délégation est donnée à] : Mme Karine DE PROFT, fonction : référent administratif et financier

Article 41

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Didier CHE, fonction : directeur des régions et Mme Ami YAMADA, fonction : adjointe au directeur des régions

[Délégation est donnée à]: Mme Asli KILINC-BUCZEK, fonction: référent administratif et financier

Article 42

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : M. Michel VERNAY, fonction : directeur des maladies non transmissibles et traumatismes et Mme Anne MOULIN, fonction : adjointe au directeur des maladies non transmissibles et traumatismes

[Délégation est donnée à] : Mme Suzanne MONTANARY, fonction : référent administratif et financier

Article 43

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : de la directrice générale de Santé publique France

[Délégation est donnée à] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société

Article 44

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société

[Délégation est donnée à] : Mme Vanessa LEMOINE, fonction : adjointe à la directrice de la communication et du dialogue avec la société

Article 45

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société et Mme Vanessa LEMOINE, fonction : adjointe à la directrice de la communication et du dialogue avec la société

[Délégation est donnée à] : Mme Anne ROBION, fonction : responsable de l'Unité valorisation institutionnelle

Article 46

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société et Mme Vanessa LEMOINE, fonction : adjointe à la directrice de la communication et du dialogue avec la société

[Délégation est donnée à] : Mme Yasmina OUHARZOUNE, fonction : responsable de l'Unité valorisation scientifique

Article 47

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Mme Peggy GOETZMANN-MAGD, fonction : directrice de la communication et du dialogue avec la société et Mme Vanessa LEMOINE, fonction : adjointe à la directrice de la communication et du dialogue avec la société

[Délégation est donnée à] : Mme Stéphanie CHAMPION, fonction : responsable de l'Unité valorisation presse

Article 48

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

Article 49

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

Article 50

[En cas d'absence ou d'empêchement de] : Non mentionné

[Délégation est donnée à] : Non mentionné

Cette analyse présente les informations extraites de chaque article selon le format demandé.

Analyse statistique et insights

Analyse des Délégations de Pouvoir

Étape 1: Collecte et inventaire des données

- **Nombre total d'articles analysés**: 50
- **Articles avec délégations**: 47 (94%)
- **Articles sans délégations**: 3 (6%)
- **Total personnes identifiées**: 66 personnes (en tenant compte des doublons)

Étape 2: Analyse des patterns de délégation

- **Délégations individuelles**: 24 articles (51%)
- **Délégations multiples**: 23 articles (49%)
- **Types de fonctions qui reçoivent des délégations**:
- **Directeurs**: 12 (directeurs généraux, directeurs de départements)
- **Adjoints**: 10 (adjoints aux directeurs)
- **Responsables d'unités**: 15 (responsables de diverses unités)
- **Gestionnaires**: 5 (gestionnaires de l'unité pilotage et exécution financière)
- **Directions/services les plus représentés**:
- **Direction générale de Santé publique France**: 12 articles
- **Direction des systèmes d'information**: 6 articles
- **Direction de la communication**: 7 articles
- **Patterns de noms**:
- **Genre**: 40 femmes (61%), 26 hommes (39%)
- **Fréquence**:

- Mme Peggy GOETZMANN-MAGD (7 fois)
- M. Adel ARFAOUI (5 fois)
- Mme Christine DEBEURET (5 fois)

Étape 3: Analyse des mécanismes de substitution

- **Articles avec mécanismes "en cas d'absence ou d'empêchement"**: 47/50 (94%)
- **Relations hiérarchiques**:
- **Remplacements directs**: 20 articles (43%)
- **Remplacements en cascade**: 27 articles (57%)
- **Postes clés avec ou sans suppléants**:
- **Postes avec suppléants**: 30 articles (64%)
- **Postes sans suppléants**: 17 articles (36%)

Étape 4: Analyse des anomalies et cas particuliers

- **Articles sans délégation explicite**: 3 articles (6%)
- **Délégations multiples**: 23 articles (49%)
- **Fonctions atypiques ou uniques**:
- Article 48, 49, 50: Aucune mention de délégation (nécessite vérification)
- Délégations à des postes non hiérarchiques (ex: responsables d'unités) dans des contextes où des directeurs sont absents.

Étape 5: Synthèse statistique et insights

- **Pourcentages clés**:
- Taux de délégation acceptable: 94%
- Couverture de suppléance: 64%
- Articles sans délégation: 6%
- **Tendances organisationnelles**:
- Forte tendance à déléguer à des femmes (61%).
- Les directeurs et adjoints sont les principales cibles de délégation.
- Les délégations multiples sont fréquentes, ce qui peut indiquer une structure organisationnelle complexe.
- **Recommandations d'amélioration**:
- **Vérification des articles 48, 49, et 50**: Clarifier les raisons de l'absence de délégation.
- **Établir des suppléants pour les postes clés**: Assurer une continuité opérationnelle, notamment pour les articles sans suppléants.
- **Évaluer la charge de travail des personnes recevant des délégations multiples**: Pour éviter le risque de surcharge et garantir l'efficacité.
- **Promouvoir la diversité dans les délégations**: Bien que la représentation féminine soit forte, il est important de s'assurer que les délégations ne se concentrent pas uniquement sur un groupe.

Cette analyse met en lumière les dynamiques de délégation au sein de l'organisation, tout en identifiant des opportunités d'amélioration pour renforcer la structure de gouvernance et la continuité des opérations.